

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL XXI

Québec, 3 juillet 1909

No 47

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 737. — Les Quarante-Heures de la semaine, 737. — Visite pastorale, 738. — Lettre apostolique, 738. — Le Tricentenaire de la découverte du lac Champlain, 741. — Nominations ecclésiastiques, 742. — Ecole ménagère de Saint-Pascal, 742. — Cérémonie religieuse au Bon-Pasteur, 743. — Pour sauver du temps en botanique et en autres choses, 744. — Lettre d'un missionnaire sur les chrétiens en Corée, 745. — Bilan géographique de l'année 1908, 746. — Bibliographie, 750.

Calendrier

— o —

4	DIM.	r	Vaprès Pent Précieux Sang de N.-S. J.-C. Sol. des SS. Apôtres Pierre et Paul. <i>Kyr.</i> royal. II Vêp., mém. du suiv., du Précieux Sang (II Vêp.) et du dim.
5	Lundi	b	S. Antoine Marie Zaccaria, confesseur.
6	Mardi	r	Octave des SS. Apôtres.
7	Mercr	b	SS. Cyrille et Méthode, confesseurs (5).
8	Jendi	†b	Ste Elisabeth, reine du Portugal, veuve.
9	Vend.	r	S. Zénon et ses SS. Comp., martyrs.
10	Samd.	†r	Les SS. Sept Frères, martyrs.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

4 juillet, Saint-Camille. — 5, Saint-Prosper. — 6, Cap-Saint-Ignace. — 7, Sainte-Famille, I. O. — 8, Saint-Anselme. — 9, Pointe-aux-Trembles.

Visite pastorale

Saint-François-Xavier.....	<i>Dimanche</i>	4— 5 juillet
Notre-Dame-du-Portage.....	<i>Lundi</i>	5— 6 “
Saint-André.....	<i>Mardi</i>	6— 7 “
Sainte-Louise.....	<i>Mercredi</i>	7— 8 “
Saint-Aubert.....	<i>Jeudi</i>	8— 9 “
Saint-Damase.....	<i>Vendredi</i>	9—10 “
Sainte-Perpétue.....	<i>Samedi</i>	10—11

Lettre Apostolique

« VINEA ELECTA »

érigeant un Institut biblique à Rome

Dès les débuts de Notre pontificat, suivant les traces de Nos prédécesseurs, Nous sommes efforcé de tout Notre pouvoir, de faire rendre à la vigne choisie de la Sainte Ecriture des fruits toujours plus abondants, tant pour les pasteurs de l'Eglise que pour tous les fidèles. Nous y étions incité instamment par les besoins actuels de l'Eglise, nés surtout de la confusion et du trouble apportés dans les esprits par les discussions bibliques. Nous étions de toutes parts également pressé par le désir de Notre cœur, et par le devoir naturel de Notre charge, de promouvoir de toutes Nos forces l'étude des Saintes Ecritures, et de donner aux catholiques, surtout aux jeunes, des aides catholiques, pour leurs études, afin qu'ils n'aient point, pour le plus grand dommage de la sainte doctrine, à aller consulter des maîtres hétérodoxes, et n'en reviennent imbus de l'esprit moderniste.

Pour opposer à ces maux de l'Eglise un remède nouveau et efficace et apporter des développements aux études bibliques, Léon XIII, de vénérable mémoire, avait déjà conçu le projet d'établir à Rome un Institut biblique, qui, pourvu des enseignements les plus élevés et de tous les moyens d'érudition biblique, pourrait surtout fournir aux écoles catholiques des maîtres compétents pour l'explication des Livres Saints.

Ce projet salubre et profitable de Notre prédécesseur,

Nous l'avons avidement recueilli. Déjà, dans Notre lettre *Scriptura Sancta* du 23 février 1904, Nous avons dit combien nous paraissait heureux ce projet d'établir à Rome un Institut biblique, où « viendraient de partout des adolescents choisis, pour se spécialiser dans la science des divines Lettres. » Et Nous ajoutions que Nous avions le bon espoir, la certitude, d'avoir un jour le moyen de réaliser ce projet, grâce à la charité catholique, moyen qui, pour le moment, Nous faisait défaut comme à Notre prédécesseur.

Aujourd'hui, pour la joie, l'honneur, le bien du catholicisme par les présentes, en vertu de Notre autorité apostolique, de Notre propre mouvement, de science certaine, et après mûre délibération, Nous érigeons dans cette ville de Rome un Institut biblique pontifical, et Nous établissons ainsi ses lois et statuts.

L'Institut biblique pontifical aura pour but de constituer dans la ville de Rome un centre de hautes études pour l'Écriture Sainte, afin de promouvoir le plus efficacement possible la doctrine biblique et toutes les études annexes, selon l'esprit de l'Église catholique.

Pour cela, il importe de choisir des clercs, réguliers ou séculiers, des différentes nations, ayant terminé leurs études ordinaires de philosophie et de théologie, pour les exercer et les perfectionner dans les études bibliques, de telle façon qu'ensuite ils les puissent enseigner, tant à titre privé qu'en public, soit par la plume, soit par la parole, et que, recommandables par la sûreté et la sincérité de leur doctrine, ils puissent, soit comme professeurs dans les écoles catholiques, soit comme écrivains et apologistes de la vérité catholique, soutenir l'honneur de la science biblique.

Dans ce but, il faut que les maîtres et les élèves de l'Institut, aussi bien que les auditeurs et même les hôtes qui, sans suivre régulièrement les cours de l'Institut, désirent en profiter pour leurs études bibliques, y trouvent tous les secours et tous les moyens utiles à ce genre d'études.

Enfin, il sera dans les attributions de cet Institut de défendre, promulguer, promouvoir la saine doctrine des Livres saints, interprétée en conformité absolue avec les règles posées ou à poser par le Saint-Siège apostolique, contre les opinions faus-

ses, erronées, téméraires et hérétiques, surtout les plus récentes.

Pour que l'Institut puisse remplir cette mission, il sera pourvu de tous les éléments qui lui sont nécessaires.

Il comprendra en premier lieu des leçons et exercices pratiques sur l'ensemble des études bibliques. Et en premier lieu, on devra traiter des matières sur lesquelles portera l'examen de la Commission pontificale. On y ajoutera des questions et exercices spéciaux d'herméneutique, d'introduction, d'archéologie, d'histoire, de géographie, de philologie et autres sciences relatives aux Livres sacrés. On donnera de plus aux élèves une formation méthodique et pratique, afin qu'ils soient instruits et exercés à soutenir des discussions scripturaires dans toute la rigueur scientifique. En outre, l'on ajoutera aux cours des conférences bibliques, pour la commune utilité et la nécessité d'un large public.

Un autre secours, nécessaire au premier chef, sera la bibliothèque biblique, qui comprendra tous les ouvrages anciens ou nouveaux nécessaires ou utiles au vrai progrès des disciplines bibliques et au profit des études ordinaires des maîtres et des élèves de l'Institut. Un musée biblique lui sera adjoint, c'est-à-dire une collection des objets qui pourront être utiles à illustrer les Saintes Ecritures et les antiquités bibliques.

Un troisième élément sera la publication, au nom et par l'autorité de l'Institut, d'un ensemble d'écrits qui pourront être utiles, soit aux recherches d'érudition, soit à la défense de la vérité catholique touchant les Livres Saints, soit à la diffusion de la sainte doctrine biblique.

Quant à la constitution et l'organisation de l'Institut, nous ordonnons ce qui suit :

I. L'Institut biblique pontifical dépendra immédiatement du Siège apostolique et sera régi par ses prescriptions et lois.

II. La direction de l'Institut sera confiée à un président qui doit être nommé par Nous : celui-ci, en vertu de la charge à lui confiée, représentera l'Institut ; il Nous en référera pour ce qui est des questions plus graves, et enfin il Nous rendra compte chaque année de son administration.

III. Les professeurs ordinaires constitueront le Conseil de l'Institut, lequel, avec le président, s'appliquera au bien et au progrès de l'Institut.

IV. Les principes et les décrets promulgués ou à promulguer par le Saint-Siège et la Commission biblique constitueront la règle suprême des études et du gouvernement de l'Institut. Pour que ces principes et ces décrets soient fidèlement, intégralement et sincèrement gardés et observés, que tous ceux qui appartiendront en quelque manière à l'Institut ou s'y livreront aux études bibliques sachent qu'ils y sont tenus par une obligation spéciale.

Pour les détails plus particuliers de constitution et d'organisation de l'Institut biblique, Nous les exposons plus au long dans les règlements annexés à cette Lettre.

Nous voulons, Nous édictons et Nous statuons que les présentes Lettres soient et demeurent toujours fermes, valides et efficaces, et obtiennent leur effet entier et intégral ; que tous ceux qu'elles intéressent et intéresseront, partout et toujours, devront toujours entièrement s'y conformer ; que tous les juges et délégués devront juger et définir d'après elles, et que sera nul et de nul effet tout ce que quiconque, et en vertu de n'importe quelle autorité, aura sciemment ou par ignorance accompli à l'encontre de ce qui précède. Nonobstant toutes dispositions contraires.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pécheur, le 7 mai 1909, la sixième année de Notre pontificat.

PIE X, PAPE.

R. Card. MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.

Le Tricentenaire de la découverte du lac Champlain

Nous avons à remercier le Comité franco-américain, de Plattsburgh, N.-Y., de la gracieuse invitation qu'il a adressée à la *Semaine religieuse*, d'assister aux grandes fêtes qui auront lieu, du 4 au 9 juillet, pour célébrer le trois-centième anniversaire de la découverte du lac Champlain.

Comme on le sait, c'est notre illustre Champlain qui découvrit en 1609 ce lac superbe, auquel on a donné son nom. Les fêtes qui vont commencer dimanche seront donc encore une glorification du fondateur de notre patrie canadienne.

Les gouvernements des Etats de New-York et du Vermont

prennent grande part à cette célébration, à laquelle assistera même le président des Etats-Unis. Les principales villes échelonnées sur les deux côtés du lac Champlain accompliront les diverses parties du programme des fêtes grandioses que l'on a préparées.

D'avance l'on dit que l'une des plus belles journées de ces fêtes sera celle du 4 juillet, c'est-à-dire celle de demain, dimanche. La célébration, ce jour-là, aura lieu à l'île La Motte. Elle a été organisée par les catholiques du nord de l'Etat de New-York, et sera présidée par S. G. Monseigneur l'Auxiliaire de Québec.

Monseigneur Roy, accompagné de M. l'abbé Lindsay, partira vendredi de Québec pour se rendre à ces fêtes.

Nominations ecclésiastiques

— o —

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, ont été nommés vicaires : MM. les abbés H. Bois, à Saint-Romuald ; M. Gendron, à l'Islet ; L. Bolduc, à Saint-Thomas de Montmagny ; E. Levesque, à Kamouraska ; A. Boulet, à Sainte-Anne de la Pocatière ; H. Tremblay, à Saint-Isidore.



Ecole ménagère de Saint-Pascal

— o —

Comme on l'a appris par les journaux quotidiens, la clôture de l'année scolaire, le 24 juin, à l'Ecole ménagère de Saint-Pascal, a été particulièrement brillante, grâce à la présence de S. G. Mgr l'Archevêque, de sa suite, et du clergé des paroisses environnantes.

Au cours de sa réponse à l'adresse si remarquable qui lui avait été présentée. Sa Grandeur a eu la joie d'annoncer officiellement la nouvelle de l'affiliation, à l'Université Laval, de l'Ecole ménagère. Cet événement est le digne couronnement des efforts si dévoués du fondateur de l'institution, M. l'abbé A. Beaudet, curé de Saint-Pascal.

Cérémonie religieuse au Bon-Pasteur

— o —

Jeudi, 24 juin, dans la chapelle du Bon-Pasteur, vingt-deux postulantes ont revêtu l'Habit de la Congrégation et reçu le voile blanc des mains de l'officiant, M. l'abbé J.-E. Laberge, aumônier de la maison.

Voici les noms des nouvelles novices :

Mlles E. Moisan, de Saint-Raymond, en religion Sœur Marie-de-Saint-Vincent de Paul ; G. Marcotte, de Saint-Raymond, en religion Sœur Marie-de-Sainte-Alice ; M.-L. Blanchet, de-Saint-Emélie de Lotbinière, en religion Sœur Marie-du-Divin-Cœur ; E. Couture, de Grande-Rivière (Gaspé), en religion Sœur Marie-de-Saint-Denise ; E. Beaudet, de Lotbinière, en religion Sœur Marie-de-la-Garde ; I. Roberge, de Biddeford, Me., en religion Sœur Marie-Jean ; M. Fuller, de Québec, en religion Sœur Marie-Agnès ; M.-L. Guilmette, de Saint-Isidore, en religion Sœur Marie-de-la-Purification ; M.-P. Potvin, de Lawrence, Mass., en religion Sœur Louis-Marie ; A. Labbé, de Saint-Georges (Beauce), en religion Sœur Sainte-Rose-de-Viterbe ; A. Powers, de Presqu'Île, Maine, en religion Sœur Saint-Pierre d'Alcantara ; M.-M. Morissette, de Saint-Michel, en religion Sœur-Marie-François-de-Laval ; A. Bédard, de Québec, en religion Sœur Sainte-Jeanne-de-Valois ; F. Lessard, de Saint-Georges (Beauce), en religion Sœur-Marie-de-Saint-Adélar ; C. Pagé, de Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, en religion Sœur-Marie-de-l'Incarnation ; B. Chabot, de Saint-Laurent, I. O., en religion Sœur Marie-de-Sainte-Candide : *religieuses de chœur*. — Sœurs O. Paradis, de Saint-Damase, (Matane), en religion Sœur Marie-de-Sainte-Solange ; R.-A. Loignon, de Saint-Georges (Beauce), en religion Sœur Marie de Saint-Hormidas ; M.-A. Verret, de Notre-Dame des Laurentides, en religion Sœur Marie-de-Saint-Mathias ; M.-A. Houle, de Saint-Sauveur de Québec, en religion Sœur Marie-de-Saint-Germain ; R. Turcotte, de Sainte Marie (Beauce), en religion Sœur Marie-de-Saint-Jules ; H. Moreau, de Kamouraska, en religion Sœur Marie-de-Saint-Achille : *religieuses converses*.

Étaient présents à la cérémonie : MM. les abbés C. Larivée,

du diocèse de Rimouski, et J.-J.-O. Vaillancourt, curé de Saint-Jean-Baptiste des Ecureuils, comme prêtres assistants de M. l'abbé J.-E. Laberge. On remarquait aussi au chœur le R. P. Justin, O. F. M.

—••••—

Pour sauver du temps, en botanique et en autres choses

— o —

Deux moyens principaux facilitent la diminution du temps consacré à la vie indifférente ; l'*ordre*, qui fait que chaque opération de ce genre s'exécute plus facilement, et l'*habitude*, qui économise le temps. . . Le procédé (d'ordre) auquel mon père attachait le plus d'importance était relatif à la manière de prendre des notes qu'on pourrait appeler notes mobiles. Voici en quoi cela consiste : Lorsqu'il avait le projet, ou vague ou arrêté, d'écrire une fois sur une question, il notait sur des petits carrés de papier tous les renseignements et toutes les idées qui se présentaient à lui sur le sujet, en ayant soin que chaque morceau de papier ne contint qu'une note et ne fût écrit que d'un côté. Ces notes étaient jetées d'abord dans un tiroir, puis une ou deux fois par an elles étaient classées selon leur nature : celles de physiologie dans un carton, celles concernant une espèce de plante dans la famille de cette plante, etc. Lorsque venait ensuite le moment d'étudier une question, tous les documents se trouvaient prêts, et il ne restait qu'à classer les notes mobiles, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, suivant l'ordre qu'on voulait adopter en définitive dans le travail. Ce système, dont Le Sage avait donné l'idée à mon père, écrit Alphonse de Candolle, permet de ne jamais recopier des notes. Il dispense de chercher les documents de livre en livre, avec un grand effort de mémoire et non sans oublier des sources importantes. Le classement des mots facilite le classement des idées, et la mobilité des pièces fait qu'on ne recule pas devant un changement d'ordre quand il paraît désirable. J'ai continué ce mode précieux, qui a économisé à mon père, à moi et à plusieurs de nos amis bien des années de travail. Il équivalait à une prolongation de la vie. Il donne aux travaux un degré de fini et de complet qui ne pourrait guère être obtenu sans cela. Mon père a commencé

ce système en 1820 ou à peu près. Je l'ai continué régulièrement. Aucun livre, aucun journal n'est entré dans notre bibliothèque depuis quarante ans, sans avoir été analysé sous cette forme. Nous en avons retiré de si grands avantages, que je ne saurais trop le recommander aux personnes qui s'occupent de quelque branche d'études.

ALPH. DE CANDOLLE.

Lettre d'un missionnaire sur les chrétientés de Corée

Le R. P. Cadars, missionnaire à Séoul, envoie à la *Semaine religieuse d'Albi* quelques notes sur les chrétientés du Japon et de la Corée qu'il visite et évangélise actuellement.

De passage à Nagasaki, il a vu la célèbre chrétienté d'Ourakami. Ces chrétiens-là, écrit-il, peuvent se dire tous nobles, car ils descendent authentiquement de ceux qui furent décapités, crucifiés, brûlés sous Toikosoma. « Ils ont la foi dans le ventre », me disait leur missionnaire. C'est vrai. En Corée, il y a plusieurs chrétiens japonais d'Ourakami installés dans les centres ; leur exode ne leur a pas nui. Ces familles ont une tradition de ferveur intense. »

Le P. Cadars déclare que le mouvement d'expansion japonaise en Corée est tout à fait extraordinaire. A Séoul, ils sont déjà 20 000. L'enclos de la mission catholique de cette ville, encore environné il y a quelques années de maisons coréennes, se trouve maintenant en plein quartier japonais. Le Père a éprouvé, dit-il, une très favorable impression de son premier contact avec les Japonais, chez qui les facultés et les méthodes d'organisation sont remarquables au plus haut point. Les Coréens, eux, se distinguent par leur extrême douceur et une simplicité primitive doublée d'une insouciance proverbiale. Japonais et Coréens ne sont, les uns ou les autres, nullement hostiles aux missionnaires. Aussi la Corée ne manque-t-elle pas de prédicateurs, lesquels ne sont pas tous malheureusement des prédicateurs de la vraie religion. Plus de 200 pasteurs américains sillonnent le pays, « mais leurs ouailles ont comme une intuition de leur valeur, car elles ne s'attachent guère à eux ». Selon le P. Cadars, les anglicans, moins nombreux, plus

pauvres, aussi sincères que les prêtres catholiques, exercent un apostolat et non pas, comme les autres missionnaires protestants, un métier. « Leur évêque disait un jour à Mgr Mutel, notre évêque : « Si je savais que depuis tant d'années je n'ai pas célébré la messe, que je n'ai pas ordonné de prêtres, j'en mourrais de douleur ». Du reste, ils sont encore, d'après le P. Cadars, d'une loyauté irréprochable à l'égard des missionnaires catholiques.

(Sem. relig. de Paris.)

Bilan géographique de l'année 1908

PAR J. F. ALXIS-M. G.

— o —

AFRIQUE

(Suite.)

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — De la côte du Sahara jusqu'à l'embouchure du Congo se dessine, en une double courbe largement tracée, un littoral faisant partie de la zone connue autrefois sans le nom de Guinée.

Depuis une quarantaine d'années, des territoires guinéens ont été partagés entre diverses puissances européennes. Finalement, la France a conquis la plus grande part du Soudan et de la Guinée, de façon à se créer cinq colonies, lesquelles jouissent d'une autonomie financière récente. Ce sont : le SÉNÉGAL, chef-lieu *Saint-Louis*, port ; — le NIGER (Haut Sénégal et Niger), chef-lieu *Bammako* ; — la GUINÉE française, chef-lieu *Konacry* ; — la COTE DE L'IVOIRE, chef-lieu *Bingerville*, qui remplace Grand-Bassam ; — le DAHOMEY, chef-lieu *Porto-Novo*.

La population est évaluée à 9.000.000 d'habitants, et le commerce général à 160 millions.

Les ENCLAVES. Bien modestes en étendue sont les six *enclaves* ou territoires étrangers, resserés entre la mer et les colonies de l'Afrique occidentale française. En revanche, les populations y sont plus denses, notamment dans les colonies anglaises, qui font aussi un commerce plus actif.

La GAMBIE anglaise compte 160 000 habitants, qui occupent une vallée étroite, mais arrosée par un fleuve navigable. Commerce ; 10 millions de francs,

La GUINÉE portugaise (170 000 habitants), chef-lieu *Bolama*, ou *Boulam*, ne fait qu'un commerce de 4 millions.

Le SIERRA LEONE britannique compte plus de 1 200 000 habitants et fait un trafic de 30 millions. Son chemin de fer s'avance de *Freetown* vers le Libéria,

La république de LIBÉRIA, indépendante encore, est peuplée de 1 500 000 noirs demi-civilisés, mais peu commerçants (3 millions de francs.)

La COTE D'OR anglaise possède près de 2 000 000 d'indigènes, avec un chemin de fer allant de *Secundi* à *Coumassie*. Son commerce est de 60 millions de francs.

Le TOGO allemand, ou Togoland, est peuplé de 1 500 000 habitants. Un chemin de fer va de *Bagida*, chef-lieu, par *Misapôtre*, vers *Bismarckburg*. Commerce, 15 millions de francs.

Vient ensuite la NIGÉRIE anglaise, trop importante pour être traitée en enclave. Traversée par le bas Niger, la Binué, et aboutissant au lac Tchad, elle compte plus de 12 millions d'habitants sur un territoire de 1 million de km²; le commerce atteint 125 millions de francs. Une voie ferrée relie *Lagos*, chef-lieu de la Nigérie du Sud, à *Abbéokuta*, *Ibadan*, et s'avance vers le Niger. La Nigérie du Nord a pour villes principales *Kano* et *Sokoto*.

Le CAMEROUN allemand a une étendue de 300 000 km² et une population de 3 500 000 habitants; il fait un trafic de 35 millions de francs. Une voie ferrée se dirige de *Buëa*, nouveau chef-lieu, sur *Jaunde*, vers l'est. La frontière orientale vient d'être modifiée, de manière que la France gagne en trois points: au N.-E., le « bec de canard » du Cameroun est raccourci; à l'est, le territoire français de Koundé est agrandi; au sud, la limite du Gabon fait une rentrée. L'Allemagne est avantagée, dans une proportion moindre, sur le Logone, à l'est, et sur la Sangha, au sud-est.

Le CONGO FRANÇAIS comprend aujourd'hui les trois colonies du Gabon, chef-lieu *Libreville*, du Moyen-Congo, chef-lieu *Brazzaville*, et de l'Oubangui-Chari, chef-lieu *Bangui*, ainsi que le territoire militaire dit du Tchad, dans lequel est englobé le Wadaï, non soumis, mais tranquille. Son étendue serait de 1 500 000 km², avec une population de 6 à 8 millions d'indi-

gènes, idolâtres ou musulmans. Le commerce est de 25 millions de francs.

CONGO BELGE.—Comme nous l'avons dit plus haut, c'est donc sous le titre de *Colonie belge du Congo*, et non plus d'« Etat indépendant », que l'on doit désigner l'immense territoire désormais annexé à la Belgique.

Ce vaste domaine colonial (2 400 000 km²) est divisé en 14 districts, qui sont ceux de *Banana*, de *Boma*, de *Matadi* et des *Cataractes*, sur le bas fleuve; ceux plus étendus du *Stanley-Pool*, des *Bangalas*, de l'*Ubanguï*, de l'*Uellé*, de l'*Aruwimi*, à l'ouest et au nord; — la grande *Province Orientale*, depuis les Falls jusques et y compris le *Katanga*; — au centre et au sud, les districts du *lac Léopold II*, du *Kassaï-Loualaba* et du *Kwango*.

Les *Missions catholiques* comprennent 3 vicariats apostoliques, dits du *Congo belge*, au N.-O. (Pères de Scheut), des *Falls* (Prêtres du Cœur de Jésus), du *Haut-Congo* (Pères Blancs), et 3 préfectures, dites du *Kwango* (Jésuites), de l'*Uellé* (Norbertins), du *Kassaï* (P. de Scheut). En outre, les Missions des Pères du Saint-Esprit (Lomami), des Trappistes (Equateur), des Rédemptoristes (Boma) et des Pères anglais de Mill-Hill (Equateur).

Nous avons donné, l'an dernier, la statistique des résidents, des missionnaires et religieuses, des stations, fermes-chapelles, etc.

Au point de vue économique, le Congo belge, par sa position au milieu des grandes colonies africaines, par la fertilité de son sol, par l'abondance de ses eaux, par les 16 000 km de ses fleuves et rivières navigables, par l'immensité de ses forêts du centre et du nord, par la richesse des gisements métallifères du *Katanga*, évaluée à plusieurs milliards de francs, ne le cède pour l'importance future qu'à l'ensemble des colonies anglaises et françaises de l'Afrique, hollandaises (Océanie) et russes (Asie). Il se place au 5^e rang, bien avant les colonies allemandes et portugaises.

Le *Katanga*, ou partie sud de la grande Province orientale, renfermerait, au dire des prospecteurs anglais, les plus riches gisements de cuivre du monde entier; — en outre, l'étain, le plomb, l'argent y abondent; l'or, le manganèse, la houille y sont signalés.

Cela explique les projets de voies ferrées anglaises qui, de Lobito-Benguéla, sur l'Atlantique, et de Béira, sur l'océan Indien, visent le Katanga ; de même que deux voies belges, l'une mixte, utilisant le bief navigable du Congo alternant avec des sections de rails pour éviter les cataractes ; l'autre par chemin de fer direct de Léopoldville. L'an prochain, la ligne rhodésienne pénétrera au Katanga.

Juridiquement, le Congo belge a une personnalité distincte de celle de la métropole. Il est régi par des lois particulières dictées par le Parlement belge et sanctionnées par le roi. — L'actif et le passif de la colonie demeureront séparés de ceux de la Belgique.

Des lois spéciales stipuleront à nouveau les droits et la liberté des indigènes. Les Belges et les Congolais immatriculés (il y en a déjà près d'un million) et les étrangers jouissent de tous les droits reconnus par la législation congolaise.

Le gouvernement colonial protège spécialement les populations indigènes, les entreprises des missionnaires chrétiens, les œuvres charitables et scientifiques, les explorateurs.

La loi est souveraine. Le roi exerce le pouvoir législatif par des décrets rendus sur la proposition du ministre des Colonies, et le pouvoir exécutif par voie de règlements et d'arrêtés, promulgués dans les deux langues française et flamande.

Le roi est représenté dans la Colonie par un gouverneur général, assisté de vice-gouverneurs. A Bruxelles siège, sous la présidence du ministre des Colonies, un Conseil colonial composé de 14 membres, dont 8 nommés par le roi et 6 par la Chambre. Le roi fait les traités contresignés par le ministre des Affaires étrangères de Belgique.

A part ces nouvelles dispositions gouvernementales, l'organisation administrative, judiciaire, militaire, ecclésiastique, est conservée.

Le budget de la Colonie est pour cette année de 40 millions, qui sont surtout le produit des douanes, des domaines, en moindre partie des impôts en nature, en travail et en argent (monnaie spéciale), exigés des indigènes inscrits aux rôles des prestations, au nombre d'environ un million.

La force publique est de 15 000 noirs enrégimentés, encadrés par 200 officiers et sous-officiers européens.

A tous les Belges, colons émigrants et exploitants, industriels, commerçants, exportateurs ou importateurs, comme aux émancipateurs et aux éducateurs d'une race de frères noirs, surtout aux missionnaires d'une religion sans laquelle il n'y a pas de civilisation vraie, à tous à prouver par leur concours qu'ils sauront faire de leur empire africain — justement et bien placé au centre d'un continent trois fois grand comme l'Europe — une colonie prospère qui n'aura rien à envier à nulle autre et dont l'influence rayonnera sur l'Afrique entière.

(A suivre.)

Bibliographie

— LA LUMIÈRE DU CŒUR — *Les Trois moments de la vie — Les Trois morales*, par JOSEPH SERRE. 1 vol., 320 p. Prix, 3 fr. 50. Emmanuel Vitte, éditeur, 3, place Bellecour, Lyon ; — 14, rue de l'Abbaye, Paris.

M. Joseph Serre, l'auteur d'*Ernest Hello*, de *l'Église et la Pensée*, de *la Religion de l'esprit large*, (triple application d'une idée unique), poursuit son œuvre intellectuelle déjà considérable par la publication de nouvelles pages, plus vitales, plus intimes que les précédentes, bien qu'émanant toujours du même concept de synthèse et de conciliation qui oriente toute sa philosophie. Dans *la Lumière du cœur*, l'auteur interroge sur la Vérité ces trois sphinx : la Physionomie, la Femme, le troisième Sens. Dans *les Trois moments de la vie* (essai de philosophie vitale), il cherche à deviner la secrète énigme de la destinée humaine par l'analyse délicate de l'évolution et des phases de l'existence. Dans *les Trois morales*, il étudie la triple attitude de l'homme, vis-à-vis de la nature, de l'humanité et du divin.

Le mérite de M. Joseph Serre, disciple de Gratry et d'Hello, est d'ouvrir des horizons, dont la largeur (là est l'originalité profonde de sa méthode) constitue l'orthodoxie même.

Toutes ses études, d'une clarté limpide de style et puissamment suggestives, sont des fragments d'un Essai plus vaste de Conciliation universelle (catholique parce que universelle),

dont l'auteur compte exposer un jour les principes avec une précision plus rigoureuse.

— VERS LES CIMES. *Exhortations à un jeune homme chrétien*, par M. l'abbé CHABOT, vicaire général, supérieur de l'Institution Richelieu à Luçon (Vendée). 1 vol. in-16 double couronne (360 pp.), 3 fr.; *franco*, 3 fr. 25. — Librairie Gabriel BEAUCHESNE et Cie, rue de Rennes, 117, Paris, 6°.

Parmi les nombreux ouvrages que l'amour vrai de la jeunesse a inspirés aux éducateurs chrétiens, il faut mettre à une place d'honneur celui de M. l'abbé Chabot.

Il s'intitule *Vers les Cimes*, ce qui est un titre beau et plein de promesses. Parlant, en effet, au jeune homme qui s'élançait vers la vie, l'auteur s'offre à lui comme un mentor, un ami, un guide qui excitera son élan « vers les cimes. » « J'ai voulu, Henri, dira-t-il dans sa conclusion, inspirer à ta jeunesse un grand rêve, ou plutôt un grand dessein, afin que tu fasses une grande vie. » Il dresse donc devant les yeux du jeune homme « le drapeau de l'idéal » et il l'entraîne, au-dessus de toutes les vulgarités, dans une ascension de plus en plus sublime « vers le suprême bonheur, vers le bien parfait, vers la vie supérieure » et, en définitive, vers Dieu, réalité substantielle dont l'idéal n'est que le reflet.

Livre d'une haute et noble doctrine, dont il importe de nourrir les jeunes gens, dans un temps où la tentation et l'habitude de descendre sont plus fréquentes, hélas ! que l'exemple et l'énergie de monter.

Livre d'une lecture saine et forte, sans rien d'austère ni d'aride, où le style du poète et le ton de l'ami vont de pair avec la pensée du philosophe chrétien et l'expérience de l'éducateur.

Livre qu'il faut conseiller à tous ceux qui sont jeunes : aux grands élèves de nos écoles catholiques, pour lesquels il a été spécialement fait ; aux jeunes étudiants des facultés, auprès desquels il suppléera le mentor qu'ils n'ont plus toujours à leurs côtés ; aux adhérents de la Jeunesse catholique, dont il stimulera l'élan vers le bien ; aux jeunes filles mêmes qui elles aussi, doivent monter et orienter leur vie vers l'idéal. Quiconque le lira ne pourra manquer d'y trouver charme et profit : *Utile dulci*.

C. R.

— COURS SUPÉRIEUR D'INSTRUCTION RELIGIEUSE. *Israël, Jésus-Christ. L'Eglise catholique*, par M. L'ABBÉ J. LABOURT, docteur en théologie, docteur ès lettres, aumônier du collège Stanislas. Vol. in-12 de VII-315 pages, avec plans, tableaux et cartes en couleurs. 3 fr. — LE MÊME OUVRAGE, toile souple, coins arrondis. 3 fr. 50.

Librairie Victor LECOFFRE, J. Gabalda & Cie, rue Bonaparte, 90, Paris.

Dans ce volume, M. l'abbé Labourt étudie les principales questions qui préoccupent actuellement nos contemporains. Que vaut la Révélation chrétienne, et que vaut la Révélation israélite qui l'a précédée ? qui était Jésus Christ, qui étaient les prophètes ou les apôtres ? méritent-ils notre foi ou seulement notre admiration ? Quelle doctrine ont-ils enseignée, et dans quel rapport se trouve-t-elle avec celle que nous présente l'Eglise catholique comme le légitime héritage de la Révélation ? Cette Eglise elle-même a-t-elle été réellement fondée par Jésus-Christ et les apôtres ? Ses institutions sont-elles le produit d'un développement normal ou de fâcheuses déviations ? Tels sont les problèmes dont l'auteur donne successivement la solution, en conformité avec les principes traditionnels du dogme catholique et avec les données scientifiques les plus récemment acquises.

Ce cours est destiné à être expliqué, commenté, développé par un maître : de là son extrême concision. Il a subi plusieurs années de suite l'épreuve pratique de l'enseignement. Il est rédigé cependant de telle sorte qu'il peut fournir une orientation générale aux personnes cultivées, désireuses d'aborder personnellement l'étude de ces questions délicates et difficiles.

Conçu sur un plan entièrement nouveau, cet ouvrage peut tenir lieu de *Manuel d'Apologétique*.

— o —

MANUEL DES SCIENCES USUELLES

par les abbés HUARD ET SIMARD

Une édition *joli cartonnage papier* de cet ouvrage sera prête à la fin des vacances.

L'exemplaire : \$ 0.75

(avec prix spécial, pour achat à la dz.)

Cette édition ne sera en vente, *au détail et en gros*, que chez M. l'abbé V.-A. Huard, à l'Archevêché de Québec.